

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-21/2023**

Objet : Sollicitation d'une subvention auprès du Département de la Drôme pour la rénovation de bâtiments communaux.

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- ◆ Vu le dispositif de projet de cohérence territorial mis en place par le Département de la Drôme,
- ◆ Vu l'obligation de solliciter des projets structurants d'une valeur supérieure à 70 000 € HT dans le cadre de ce dispositif.

Considérant que, la commune de Clérieux sollicite une subvention au titre du projet de cohérence territorial proposée par le Département de la Drôme pour la rénovation des bâtiments communaux.

Considérant que, les bâtiments et travaux suivants sont notamment concernés :

- La mise en accessibilité du dojo aux abords du stade de foot avec aménagement de l'entrée et mise en place d'une rampe d'accès WC handicapés. Ainsi que la mise en accessibilité de l'accès à la maison des associations pour un total estimé de 40 000 € TTC.
- Le recâblage des courants faibles des bâtiments du groupe scolaire Georges Brassens avec d'abord une étude par un bureau d'étude suivie de travaux pour un total estimé de 70 000 € TTC.
- Le passage en éclairage LED de la maison des associations un total estimé de 2 500 € TTC.
- La réfection d'une salle communale située Maison Forte pour un total estimé de 17 000 € TTC.
- Le changement des menuiseries des logements conventionnés situés Maison Forte pour un total estimé de 17 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Département de la Drôme une subvention au titre du projet de cohérence territorial pour la rénovation de bâtiments communaux tel que décrit ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite du projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 16 mai 2023.

**Le Maire
Fabrice LARUE**



**Le secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI**